



Travaux considérés non conformes par la mairie

Par **elodie50**, le **23/11/2016** à **11:26**

Bonjour,

J'ai construit en matériaux de récupération une cabane de 2 m de haut faisant environ 25 m² et 1 cabanon de 2m² qui sont démontables.

Après avoir fourni les documents demandés, la mairie m'a adressé une lettre recommandée me précisant que mes travaux ne respectent pas l'article UE11 du code l'urbanisme.

J'ai téléphoné au service de l'urbanisme qui m'a dit que si je ne modifie pas mes constructions, il y aura un procès-verbal d'infraction transmit au procureur de la république dans 1 mois.

Je ne peux pas modifier ces constructions qui ne gênent personne et dont j'ai besoin.

Est-qu'un problème lié à la santé peut contribuer à ma défense si nécessaire ?

La mairie était venue chez moi suite à un courrier reçu par la mairie, par rapport à un portail artisanal et peut-être autre chose.

Un courrier avait également été envoyé aux impôts par rapport à ma serre de 9m².

A plusieurs reprises j'ai eu des altercations avec un voisinage dénué de scrupules et malveillant, qui m'a amené à contacter la mairie, porter plainte à la police et déposer une main courante.

Le recyclage des matériaux, l'économie, la créativité et l'astuce semblent interdites dans son jardin, même si cela ne dérange aucun voisin.

Il semblerait qu'il faille que mes constructions soient réalisées dans les matériaux imposés afin de "rentre dans une case" et sans doute pour être taxé par l'administration.

Pouvez-vous m'aider ?

Merci.

Par **cocotte1003**, le **23/11/2016 à 12:42**

Bonjour, il existe des règles de construction liées par exemple au secteur voisin d'un monument historique ou par la proximité d'un aéroport ou pour garder le style d'une région par exemple on ne fait pas construire un chalet en zone méditerranéenne.... cordialement

Par **talcoat**, le **24/11/2016 à 12:01**

Bonjour,
Pour répondre il faudrait savoir ce que dit le règlement de la zone UE et si les constructions ont été autorisées par une décision d'urbanisme.
Cordialement